



Plan Climat Air Énergie Territorial

Rapport de la
consultation
publique

Version 2 - Février 2020

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

Suite à l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et son décret d'application en date du 24 avril 2017, l'article 123-19 du code de l'environnement a été modifié.

Ce dernier prévoit que pour les plans, programmes et projets susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, une consultation électronique du public soit mise en place.

Conformément aux articles L122-4 et R122-17 du code de l'environnement, le **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** est soumis à évaluation environnementale et donc à consultation du public.

Le principal objectif de la **consultation publique** est de recueillir les observations des citoyens et des organismes du territoire sur les différentes composantes du projet de planification stratégique afin d'enrichir et bonifier ce dernier.

2. DEROULEMENT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

2.1 Calendrier

Après un an d'élaboration et de concertations, le projet de PCAET a été adopté par le Conseil Communautaire de la **Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL)** le 28 mai 2019.

Le projet de PCAET a été déposé auprès de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe), de l'État et de la Région début août 2019. **Avis favorables** de la part de ces deux derniers, l'Autorité environnementale n'a pas émis d'avis dans le temps réglementaire. Par conséquent, l'**avis est réputé favorable**.

L'avis à la consultation publique a donc été lancé du 31 octobre au 14 décembre, et la consultation elle-même organisée du 15 novembre au 15 décembre.

2.2 Consultation du dossier et dépôt des contributions

A. Éléments du dossier soumis à consultation et à disposition

- Le Plan Climat incluant un diagnostic, la stratégie et le plan d'actions
- Le rapport de l'évaluation environnementale
- La délibération du conseil communautaire du 28 mai 2019 arrêtant le projet
- L'avis (réputé favorable) de l'Autorité environnementale sur le projet
- L'avis (favorable) de la Région Auvergne Rhône-Alpes
- L'avis (favorable) du Préfet de Région et des services de l'Etat sur le projet

En complément étaient proposées une synthèse du Plan Climat et la délibération du Conseil Communautaire du 28 mai 2019 approuvant le projet.

B. Accessibilité des documents

L'ensemble des documents était accessible :

- En format papier au siège de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) - 790 Allée de Pluvy - 69590 Pomeys au pavillon d'accueil aux horaires d'ouverture (du lundi au jeudi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h ainsi que le vendredi de 8h30 à 12h).
- En ligne sur le site de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais www.cc-montsdulyonnais.fr

C. Dépôt des contributions

Des cahiers de doléance accompagnés des synthèses du PCAET étaient accessibles sur les lieux suivants aux horaires d'ouverture :

- Les 32 mairies du territoire
- Les bibliothèques ou médiathèques du territoire
- Les 2 maisons de services au public (MSAP), à St Symphorien sur Coise et St Laurent de Chamousset
- Le siège de la communauté de communes (accueil du château de Pluvy)

Un e-mail était mis à disposition pour des retours électroniques : pcaet@cc-mdl.fr

Trois réunions publiques se sont tenues sur le territoire et permettaient de s'exprimer ouvertement :

- Samedi 30 novembre de 10h à 12h à St Martin en Haut, salle Farandole en mairie avec la participation de M. Jean-Claude Picard, Vice-Président délégué à l'administration générale et aux ressources humaines à la CCMDL
- Lundi 9 décembre de 20h à 22h à St Laurent de Chamousset, salle du Milleclub - avec la participation par M. Bernard Chaverot, Vice-Président délégué à la transition énergétique et au développement durable
- Mercredi 11 décembre de 19h à 21h à St Denis sur Coise, salle en face de l'église – avec la participation de M. Philippe Garnier, binôme au Vice-Président délégué à la transition énergétique et au développement durable et Président du GIP Parc Éco-Habitat

3. Résultats de la consultation publique

- 31 avis au total dont :
 - 3 avis en ligne par mail
 - 6 avis dans les cahiers de doléance
 - 22 avis « majeurs » ressortant des réunions publiques
- Pas de remarques sur les cahiers de doléance :
 - A disposition au siège de la CCMDL

- Des communes suivantes : Aveize, Brullioles, Brussieu, Châtelus, Chevrières, Coise, Duerne, Grammond, Grézieu-le-Marché, Les Halles, Haute-Rivoire, Longessaigne, Larajasse, Meys, Montromant, Montrottier, Pomeys, Saint-Clément-les-Places, Saint-Denis-sur-Coise, Saint-Laurent-de-Chamousset, Saint-Symphorien-sur-Coise, Sainte-Foy-l'Argentière, Souzy, Viricelles.
- La bibliothèque de Saint-Genis-l'Argentière a proposé à des enfants de faire des dessins sur le sujet de la transition écologique. Les thèmes qui en ressortent sont :
 - La priorité qui ressort est d'arrêter de polluer
 - La source principale de pollution identifiée est la voiture
 - De nombreuses solutions réalistes ou plus créatives sont proposées :
 - *Mobilité : voiture carburant à l'eau, rouler avec des voitures alimentées par leurs propres émissions, arrêter d'aller dans l'espace, remplacer la voiture par la voiture volante, plus de voiture, cesser de prendre la voiture, avec une voiture fonctionnant aux déchets / ramassant les déchets automatiquement avec des bras articulées / traitant la pollution de l'air / fonctionnant à la poussière / à pédales, aller au travail en vélo*
 - *Déchets et émissions : cesser de polluer la mer et la terre, de jeter les déchets dans la nature, recycler, utiliser l'énergie du plastique recyclé, avoir une démarche zéro déchets (utiliser des pots en verre, acheter en vrac, amener sa serviette à la cantine...), récupérer les déchets pour les utiliser à l'école en arts plastiques, créer une machine pour aspirer la pollution*
 - *Consommation : cesser d'acheter du plastique, d'utiliser du pétrole, de produire de l'électricité*
 - *Environnement : faire attention à la biodiversité / forêt, planter des arbres*

4. Analyse des propositions

Un résumé est proposé par thématique avant la présentation détaillée de l'ensemble des 155 remarques relevées. En **bleu**, un résumé des avis. En *italique*, une réponse générale.

- Communication – sensibilisation

Plusieurs avis commentent la nécessité d'informer, de sensibiliser, d'accompagner voire de former le grand public et les élus (notamment les nouveaux conseils municipaux).

Il y a des attentes en matière d'exemplarité des communes et sur une meilleure communication sur le TEPOS (Territoire à Énergie Positive) que souhaite devenir la CCMDL.

Enfin, un avis évoque le besoin de communication entre les communes pour une mutualisation des équipements et services.

La mobilisation des élus et acteurs du territoire a été au cœur de la démarche d'élaboration du PCAET. Les élus et équipes ont été notamment formés aux enjeux de la transition et aux méthodes de démocratie participative. L'implication des élus municipaux et la communication auprès du grand public seront poursuivies et amplifiées en phase de mise en œuvre. Il peut être proposé des pistes d'améliorations notamment en s'appuyant sur un programme annuel d'animations de sensibilisation et d'informations voire de formations

auprès des élus du territoire et une communication plus large autour du TEPOS (avec identité visuelle définie) pour le grand public.

- Corrections – Questions

Des remarques et propositions d'amélioration du contenu du projet de Plan Climat ont été faites.

Il y a eu plusieurs questions sur la confidentialité des données industrielles.

L'ensemble des propositions de corrections sera étudié et pris en compte pour la modification du document. Si certaines questions persistent à la suite de la modification du document, le référent du Plan Climat pourra répondre aux interrogations.

Concernant la donnée confidentielle, il s'agit du respect du secret statistique dont bénéficient les entreprises lorsqu'il devient trop simple de retracer publiquement leurs consommations et émissions. Les données totales sont donc fiables et issues de nombreuses bases de données nationales et régionales. Le détail n'est simplement pas rendu public.

- Déchets – Consommation

De nombreuses remarques concernent le déchet fermentescible et vert produit par le particulier. Elles invitent à faire plus de lien avec les autres acteurs (communes, agriculteurs...) et à mettre des solutions à la disposition des citoyens à travers l'aide à l'achat ou la mise à disposition de broyeurs individuels ou collectifs, la mise en place de composteurs collectifs et de points de collecte de déchets verts, l'incitation financière à produire moins de déchets...

Des réflexions sont déjà en cours sur plusieurs des solutions proposées. Certaines actions sont plus difficiles à mettre en place ou dépendent de la volonté de la commune. Par exemple, la mise en place des points de collectes des déchets verts en lien avec les agriculteurs peut être contre-productive si les usagers ne mettent pas le « bon » déchet.

L'action 2.4.1 vise précisément à étudier les meilleurs dispositifs en place et à déployer les solutions de réduction des déchets les plus adaptées au territoire et aux publics visés. Les déchets fermentescibles seront bien évidemment intégrés à cette réflexion, afin d'être captés et valorisés dans le cadre des projets de compost ou de méthanisation.

- Déplacements – Mobilité

Les remarques autour de la mobilité concernent principalement l'usage du vélo (voies cyclables intra et inter-bourgs, aides aux vélos électriques...), l'harmonisation de l'offre de bus (horaires renforcés et trajets « express », harmonisation des tarifs et des horaires pour l'utilisation de plusieurs lignes, accès aux cars scolaires...), la nécessité d'une offre ferroviaire dans la vallée de la Brévenne et le besoin d'accompagnement des professionnels sur les nouvelles réglementations et alternatives (véhicules GNV...).

Des actions de sensibilisation et d'information sont prévues concernant la mobilité.

Le renforcement des lignes de bus fait partie des discussions régulières hors PCAET. Une offre plus régulière est proposée pour les lignes 2EX et C1. La ligne 142 est celle ayant une forte marge de progression. La CCMDL pourrait jouer un rôle de médiateur pour faire travailler ensemble les opérateurs afin de proposer une offre d'ensemble plus cohérente.

Une harmonisation des tarifs est actuellement impossible pour les différents opérateurs avec le chevauchement des deux départements mais envisagé par le Syndicat Mixte des Transports de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise.

Il est déjà possible de prendre un car scolaire (horaires et itinéraires accessibles via le site des cars du Rhône côté Rhône et via le site des différents opérateurs côté Loire). L'ensemble des liens et des démarches sera prochainement regroupé dans les informations du site de la communauté de communes des Monts du Lyonnais.

Une action autour du train ne peut pas être actée dans le PCAET, le sujet étant plus large que le territoire et dépendant fortement de l'engagement d'autres acteurs.

A travers le PCAET, il n'y a pas de pistes cyclables inter-bourgs prévues. Une action se concentre sur la mobilité intra-bourg afin de favoriser les petits déplacements.

- **Énergie - Production**

Plusieurs avis encouragent le développement d'énergies renouvelables (solaire, éolien, méthanisation, bois...) et le soutien que doit afficher la CCMDL. Des précisions sont apportées sur le potentiel hydraulique. Un avis exprime le besoin d'avoir des objectifs de production affichés à 2030, étape intermédiaire moins lointaine que 2050.

Un avis propose d'ajouter l'interdiction de brûler du bois de récupération pollué dans les chaudières bois.

Sur la méthanisation, il est plusieurs fois demandé qu'elle fasse le lien avec les déchets des particuliers.

Aucune énergie renouvelable n'est exclue dans le PCAET tant que les projets sont pensés intelligemment et de façon vertueuse pour le territoire et ses habitants. Des objectifs à l'horizon 2025, 2030, 2050 existent même s'ils ne sont pas mis en avant comme la production attendue en 2020 car ne s'appuyant pas sur des projets encore concrets.

Concernant la méthanisation, les déchets verts ne suffisent pas à alimenter une unité de production (approvisionnement sur une partie de l'année uniquement) et les déchets fermentescibles dépendent de la rigueur des particuliers à faire attention de mettre les « bons » déchets à disposition. De plus, cela implique une grande variabilité dans la composition des déchets rendant le process de fermentation complexe. Ce ne sont pas pour autant des idées exclues et elles sont à prendre en compte pour tout nouveau projet.

- **Industrie – Tertiaire - Agriculture**

L'essentiel des remarques de cette thématique repose sur le besoin d'accompagner et d'encourager les agriculteurs à réduire leur utilisation d'eau et de produits phytosanitaires néfastes pour l'environnement et la / leur santé.

Concernant les commerces, il est proposé d'encourager de développer le commerce local et d'être exigeant sur la pollution des industries (à travers la surveillance par des contrôles, etc.).

Plusieurs actions répondent en partie aux attentes formulées dans le programme d'actions du PCAET.

- Environnement – Séquestration carbone

Il y a plusieurs fois la proposition de développer la forêt et surtout les haies que ce soit sur les terres agricoles ou dans les zones artisanales (à travers un plan de développement des haies et des espaces forestiers afin de compenser certaines émissions et de lutter contre l'érosion notamment).

Sans aller jusqu'à un plan de développement, cela fait écho aux actions prévues dans le cadre du PCAET même si des suggestions permettraient d'aller plus loin dans cette démarche. La plantation de haies est au cœur de l'action 1.5.A, co-définie avec l'ASLGF.

- Gestion des ressources

Sur les trois avis concernant la gestion des ressources, il s'agit de parler de transition financière (les avis sur la gestion de l'eau sont regroupés dans la catégorie «urbanisme – aménagement»). Une personne précise que l'argent en banque représente 40% des émissions de CO₂ et qu'il faudrait aussi faire apparaître cette idée dans le Plan Climat si l'autonomie est recherchée pour plus de résilience face aux effets du changement climatique.

La collectivité est convaincue de l'intérêt économique de la transition énergétique, comme le décrit la facture énergétique territoriale dans le diagnostic. Le projet TEPOS engagé depuis 2014 poursuit aussi cet objectif de relocalisation économique liée à l'énergie. Toutefois, la collectivité ne peut agir juridiquement pour la mobilisation de l'épargne des Français.es, si ce n'est à travers ses actions de sensibilisation du grand public et son soutien au projet citoyen Monts Energies, partenaire du fonds d'investissement citoyen Energie Partagée. La collectivité accorde beaucoup d'importance à l'investissement local et citoyen dans les projets d'énergie renouvelable qui verront le jour dans le cadre du PCAET.

Au-delà, cette notion d'investissement local pourra être intégrée dans les préconisations de l'action 4.1.A "se doter d'une stratégie de communication et de gouvernance", tâche 6 "accompagner l'émergence de nouveaux projets citoyens de la transition". Cela pourrait également faire l'objet d'animations hors PCAET ou s'intégrer à une réflexion plus large à mener d'ici-là durant la durée du PCAET intégrant un diagnostic.

- Habitat

Majoritairement sur cette thématique, les avis sont d'encourager la rénovation avant le changement de système de chauffage. Le besoin de connaître les aides financières voire d'en disposer de davantage localement ressort.

La collectivité est historique engagée pour la rénovation énergétique des logements et la lutte contre la précarité énergétique, à travers l'action du Parc Eco-Habitat depuis 2012. Il n'y a plus d'aide propre à la communauté de communes prévue mais un accompagnement à l'obtention des aides proposées au fil de l'eau à travers le Parc Eco-Habitat. Ce dernier encourage en priorité la rénovation avant le changement de système de chauffage tout en sachant s'adapter aux besoins et capacités des ménages.

- Qualité de l'air

Les avis pointent du doigt le besoin de sensibilisation sur les émissions liées à l'utilisation de foyers ouverts et l'encouragement pour passer à des systèmes de chauffage plus

performants. Concernant la qualité de l'air intérieur, une communication pour rappeler le besoin de ventiler son air intérieur à travers la ventilation, notamment lorsque l'occasion se présente à travers une rénovation (l'ouverture des fenêtres ne suffisant pas et les systèmes étant souvent sous-dimensionnés et hors-normes).

Le constat et les recommandations proposées sont bien les mêmes que ceux distillés par le Parc Éco-Habitat lors des conseils. Sur le remplacement des foyers ouverts, la piste d'une aide financière a été évoquée et sera à définir au moment de la mise en place de l'action.

Un court diagnostic pourrait être ajouté dans le PCAET sur la qualité de l'air intérieur. Une tâche pourrait être rajoutée dans l'action 1.3.B "massifier le remplacement des systèmes de chauffage obsolètes ou inefficients par de nouveaux appareils domestiques" sur une sensibilisation ponctuelle de la qualité de l'air intérieur pour plusieurs cibles (élus, citoyens...).

- Stratégie – Gouvernance

Des propositions sont faites d'aller bien plus loin dans les ambitions du territoire de réduction des consommations et des émissions de gaz à effet de serre.

L'annonce du Parlement Européen en novembre 2019 de revoir les objectifs à la hausse est un horizon à atteindre pour les États mais chaque territoire a ses spécificités. Le PCAET doit répondre aux objectifs de la loi de Transition Énergétique de 2015 et plus localement du Schéma Régional (SRADDET) et certains gisements sont plus facilement mobilisables (habitat) que d'autres (transport). De plus, le PCAET propose des actions estimées réalistes et réalisables en fonction des leviers dont le territoire dispose.

Malgré son volontarisme, la collectivité observe qu'un certain nombre de leviers pour une réduction rapide des émissions de GES sur son territoire sont du ressort de l'Etat : valorisation du transport ferroviaire et non du transport routier, normes sur les émissions, l'énergie grise et la durabilité des produits et services, fiscalité carbone, financement du service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH), etc.

- Urbanisme - Aménagement

Il y a de nombreuses demandes qu'à travers les documents d'urbanisme, les communes soient exigeantes sur l'eau, l'énergie, la végétation... En parallèle, une attente se ressent sur les aménagements et la gestion exemplaire des communes des différentes ressources (extinction nocturne, gestion des eaux pluviales et usées, intégration environnementale des projets...).

Afin de rendre plus exigeants et ambitieux les documents d'urbanisme des communes, un travail va être mené pour aller plus loin sur les critères de performance énergétique et de gestion des ressources (entre autres). L'objectif étant d'être plus incitatif voire de rendre obligatoire certains points. Une action prévoit déjà de travailler sur ce thème (3.3.A "expérimenter la notion de développement durable à travers les documents d'urbanisme : gestion des ressources (eau, écomatériaux, foncier...), performance énergétique...").

L'extinction nocturne est déjà pratiquée par la majorité des bourgs. Il peut être encouragé des échanges avec les communes n'ayant pas encore franchi le pas et les syndicats d'énergie.

5. Présentation détaillée des remarques

Dans le tableau ci-dessous, les propositions ont été classées par thématique du PCAET :

- Communication – sensibilisation
- Corrections – Questions
- Déchets – Consommation
- Déplacements – Mobilité
- Énergie - Production
- Industrie – Tertiaire - Agriculture
- Environnement – Séquestration carbone
- Gestion des ressources
- Habitat
- Qualité de l'air
- Stratégie – Gouvernance
- Urbanisme – Aménagement

Il est précisé systématiquement s'il est possible ou non de prendre la remarque en compte dans le cadre du PCAET et de l'y intégrer. Il est parfois précisé que cela est déjà prévu.

COMMUNICATION - SENSIBILISATION

#	Remarque	Possibilité de prise en compte dans le PCAET	Réponse
1	Peu d'intérêt a priori auprès du grand public. Il semble important de prévoir une information (voire une formation) auprès des (nouveaux) conseils municipaux. Le but étant de mettre en exergue la transversalité de ce plan dans les décisions du quotidien. Il faudrait expliquer (avec des exemples) sa mise en œuvre pratique. Sans cela, je crains que ce plan (comme d'autres...) reste en plan !	déjà prévu	Des moments de sensibilisation, d'informations voire de formations sont prévus pour les élus communaux et communautaires après les élections (Action 4.1.B "Associer l'ensemble des élus à une démarche de transition écologique")
13	Inciter, informer, aider, accompagner, sensibiliser sur les usages pour les habitants de notre territoire sur tout ce qui peut être fait pour améliorer la vie, les petits gestes au quotidien pour atteindre l'objectif fixé par le plan climat...	déjà prévu	Prévu de façon transversale sur les actions du Plan Climat, notamment sur l'action 4.1.A "se doter d'une stratégie de communication et de gouvernance" et 1.3.C "poursuivre, pérenniser et amplifier les actions de la plateforme de rénovation (Parc Eco Habitat)"
14	D'accord avec les avis [de Karine AUBRY] qui précèdent. Ce sont bien aux collectivités locales, proches des habitants, de "montrer l'exemple" afin d'inciter les particuliers à faire de même.	déjà prévu	Prévu à travers de nombreuses actions dont les actions 1.3.D "programme de rénovation et pilotage des consommations des bâtiments publics énergivores", 2.1.C "animation et développement des énergies renouvelables thermiques sur le patrimoine public" et les multiples actions de gestion des ressources et d'exigences sur les documents d'urbanisme.
46	Pour diviser par deux la consommation d'énergie et diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre en 2050, il y a de multiples solutions à appliquer et travailler sur un changement de vision des habitants de la communauté de communes.	déjà prévu	
49	Communiquer mieux sur les objectifs du TEPOS. La plupart des habitants ne savent pas.	oui	Afficher une stratégie TEPOS claire à travers une communication large et une identité visuelle : rajouter en tâche 2 de l'action 4.1.A "Se doter d'une stratégie de communication et de gouvernance"
56	Aller vers plus de mutualisation entre les communes voisines : utilisation des infrastructures, la question des déplacements et des transports...	non	
133	Projet : programme d'actions : action 4.1.B : former les élus et les conseillers municipaux : il faut que l'axe 4 soit une seule action où toutes les personnes soient conviées / formées ensemble et puissent échanger.	non	Les différents publics sont mobilisés dans le cadre des actions du PCAET. L'ensemble de ces démarches sont intégrées et articulées grâce à l'action 4.1.A visant à mettre en place une stratégie de communication. Les élus font l'objet d'une action dédiée afin de les former tout au long de leur mandat sur la transition écologique.
134	Projet : programme d'actions : action 4.1.B : plus besoin de sensibiliser les élus. Il faut agir, prendre des décisions, trouver des solutions et ne plus se contenter de discours politiques (cela fait 7 ans qu'ils sont formés).	non	La démocratie veut que les décisions soient prises par les élu.e.s, aussi est-il important que celles et ceux-ci soient au fait des enjeux climat-air-énergie propres au territoire, d'où cette action de sensibilisation – formation.
135	Projet : prévoir pour tous les nouveaux élus une série de formations sur les 15 objectifs répertoriés p.99-100 (participation obligatoire).	déjà prévu	Sans participation obligatoire, il est prévu des temps de formations et de sensibilisations pour les élus.

139	Il faut que les élus soient formés à ces enjeux, qu'ils aient la même présentation, qu'ils soient convaincus	déjà prévu	Prévu dans l'action 4.1.B "associer l'ensemble des élus à une démarche de transition écologique"
154	Il faut absolument former les élus à la transition écologique du même type que les présentations faites en réunion publique.	déjà prévu	Prévu dans l'action 4.1.B "associer l'ensemble des élus à une démarche de transition écologique"

CORRECTIONS - QUESTIONS			
#	Remarque	Possibilité de prise en compte dans le PCAET	Réponse
42	Le prix de l'électricité est-il juste ?	non	https://www.asder.asso.fr/prix-des-energies/
43	Le coût de l'épuration des déchets nucléaires ?	non	
57	Livret de synthèse : quel est le territoire des Monts du Lyonnais et où est-il situé ? Situer via une carte en rapport aux autres collectivités voire intégrer les communes.	non	
58	Livret de synthèse : l'ex-SIMOLY a perdu environ 5000 habitants suite à l'évolution du périmètre (fusion...). Il serait préférable de présenter un tableau avec l'évolution de la population du territoire sur une longue période, depuis la fin du XIXe siècle. On verrait alors que la population de 2015 est en fait inférieure à celle qui existait plus d'un siècle auparavant.	non	
59	Livret de synthèse : il serait pertinent de savoir quel part de la population était [issue d'une activité liée à] l'agriculture ou l'élevage et de montrer [son] évolution. Il semble indispensable de montrer l'évolution des populations par grands groupes, notamment les retraités.	non	Bien qu'intéressant, cet enjeu relève plus des études INSEE
60	Livret de synthèse : consommations d'énergie : 24 MWh/hab./an : exemple personnel en dessous de la moyenne (~45% de moins). doute sur l'absence de nombreux autres paramètres à prendre en compte.	non	Les données analysées sont issues de l'observatoire régional.
61	Livret de synthèse : indiquer comment avoir accès par Internet au scénario Négawatt.	non	
62	Livret de synthèse : stratégie : supprimer la parenthèse de l'axe stratégique "vers la sobriété (carbone)" car le scénario Négawatt ne se limite pas au carbone.	non	La parenthèse souligne justement que la sobriété ne se limite pas au carbone, bien qu'il soit un peu des principaux indicateurs regardés par les services de l'Etat dans le cadre de ce document de planification.

63	Livret de synthèse : stratégie : titre "autonomie ou autarcie ?" : curieuse question qui ne fait pas sérieux. Paragraphe à revoir totalement. Seule l'autonomie est envisageable... L'important est de connaître quel est le pourcentage d'autonomie vers lequel on peut raisonnablement tendre.	non	Ce paragraphe se veut pédagogique à destination des personnes non initiées.
64	Livret de synthèse : stratégie : que signifie une offre touristique durable ?	oui	Reprise du texte en précisant.
65	Livret de synthèse : stratégie : "une qualité de vie préservée" : titre non-acceptable. Il faut revoir entièrement ce paragraphe et encourager chacun à mettre en œuvre des solutions pour tenter d'arriver à une qualité de vie fortement améliorée et pas seulement préservée en l'état actuel. C'est-à-dire avec un air bien moins pollué, des eaux de surface bien moins polluées, des sols vivants libérés des produits chimiques, engrais et pesticides en tous genres, des nuits noires sans éclairages inutiles, des possibilités d'activités professionnelles sur place ou à proximité immédiate, dont une agriculture bio, voire biodynamique de très grande qualité, un accès facilité aux grandes agglomérations voisines par le train, des élus pleinement conscients de la nécessité d'intégrer la population dans la genèse des projets et leur mise en œuvre, et enfin la prise de conscience que les Monts du Lyonnais représentent désormais le niveau de base de tout projet significatif, ce qui demandera des fusions de communes devenues bien trop petites pour perdurer à l'échelle de la région et plus encore à l'échelle de l'Europe.	non	
66	Livret de synthèse : p.19, ligne 9 : il ne faut pas parler d'une feuille de route vers la transition écologique comme si celle-ci n'était encore qu'en projet mais de la transition écologique car elle est déjà en cours depuis un certain temps. Il faut surtout en élargir la mise en œuvre et faire apparaître les résultats.	oui	Reprise du texte en précisant.
67	Livret de synthèse : p.19, ligne 11 : "être traduit dans les différentes politiques intercommunales et communales" : comment imaginer qu'il puisse encore exister des politiques communales différentes de la politique intercommunale ?	non	Les compétences sont réparties entre les deux échelons
68	Projet : stratégie : p.38 fond de paysage gris clair difficile à identifier et inutile.	non	
69	Projet : stratégie : p.39 flèche s'arrêtant en 2018 ne montrant aucun objectif à atteindre, pas même en 2025. Aussi la forme exponentielle de la flèche n'est pas rassurante car elle laisse penser à une dérive totalement incontrôlable vers un futur pourtant assez proche.	non	
70	Projet : stratégie : p.39 totalement incompréhensible puisqu'elle fait référence à des mois sans indiquer de quelle année. Atelier du 7 novembre 2018 non mentionné. Page pouvant être enlevée.	non	
71	Projet : stratégie : p.40 : fond de paysage jaunâtre + mots isolés : quel message faut-il comprendre ? Quelle information faut-il en retenir ? Pour moi rien. La page 40 peut être enlevée.	oui	Reprise du texte en précisant (p.87 ?)

72	Projet : documents intitulés livret de synthèse et stratégie territoriale [intégré dans le projet] doivent être entièrement réorganisés afin de former un seul document bien plus clair, facile à suivre et allégé des pages inutiles. Les dates des événements passés doivent être vérifiées pour éviter les incohérences. Les photos inutiles n'apportant aucune information significative doivent être enlevées. Il faut une vraie carte à l'échelle avec les informations permettant de bien situer les MDL par rapport aux territoires voisins sans oublier les lignes de chemins de fer au début. Il faut introduire dans le texte les références permettant aux personnes intéressées de ne pas se perdre en indiquant à chaque fois "pour plus de précisions, voir le rapport final page X".	non	
73	Projet : il est indispensable de présenter en début de rapport une liste des sigles et abréviations utilisées.	oui	A faire
74	Projet : p.7 ligne 6 coquille "soixante" au lieu de "soixantaine".	oui	Reprise de texte.
75	Projet : p.9 : "chaleur fatale" : de quoi s'agit-il ?	oui	Reprise de texte avec définition à rajouter (p.9)
76	Projet : p.10 ajouter à la carte le nom des communes ayant quitté le territoire lors de la fusion CCMDL et ajouter une légende. Des noms de communes sont manquants.	oui	Rajouter les communes manquantes (Ste Foy et St Genis) mais pas les anciennes du territoire.
77	Projet : p.16 comment peut-il exister une part confidentielle dans une analyse statistique ? Prétendre [...] que l'industrie représente 25% de la consommation énergétique totale [...] et que 155 GWh [sur 212 GWh] sont confidentiels est très gênant car ces chiffres invérifiables sont peut-être totalement faux. Dans ce cas, tous les autres chiffres donnés en pourcentage sont également à remettre en question. Il est donc nécessaire de revoir entièrement le texte de la page 16 et publier des données fiables sans nécessairement chercher une très grande précision.	non	Une donnée non publique n'est pas systématiquement falsifiée. La collectivité utilise des données de l'organisme public régional d'observation des émissions et consommations énergétiques.
79	Projet : p.19 "72% de gaz" : 4e paragraphe ambigu. Si une seule entreprise est concernée, elle ne peut pas rester inconnue indéfiniment. Par conséquent, le texte de cette page est à revoir entièrement, faute de quoi quelle confiance peut-on mettre dans ce document pour tout ce qui se rapporte à l'industrie ?	non	
80	Projet : p.20 : qu'en est-il des véhicules électriques ?	non	Trop peu de véhicules électriques en 2015 pour représenter une part conséquente.
81	Projet : p.20 : 29% d'utilitaires lourds : combien de camions, de quels tonnages, sur quels trajets ?	non	
83	Projet : p.21 : que signifie "performance nourricière totale" ?	oui	A préciser dans le texte.

86	Projet : p.23 : résidentiel : faut-il comprendre qu'il y a deux appartements par maison ? Même ambiguïté dans le tertiaire entre bureaux et commerces. Industrie : chaque industrie doit avoir des objectifs clairs, à commencer par l'industriel triplant sa consommation en 2005. Transport : baisse de 3% les déplacements locaux ridicule par rapport aux objectifs à viser.	oui	Rajouter une explication avec un renvoi vers la stratégie et les actions plus tard dans le document.
90	Projet : p.27 : "les émissions croient" : croissent.	oui	Reprise du texte
91	Projet : p.29 : comment comprendre et croire les informations sur l'industrie avec des données confidentielles ? Non-sens.	non	
92	Projet : p.31 : comment le cheptel (notamment bovin) produit des émissions de gaz à effet de serre en augmentation alors que le nombre d'exploitations a diminué de 25% en 10 ans ? Il va falloir réduire le cheptel d'au moins 55% dans les 10 ans à venir pour réduire les émissions.	non	Le nombre de cheptel et d'exploitations sont deux données indépendantes.
94	Projet : p.36 : confidentialité des process industriels : inacceptable de ne pas connaître l'origine des pollutions majeures. Faut-il classer le ou les industriels concernés dans la catégorie "SEVESO" ?	non	
99	Projet : p.48 : ligne 2 coquille état / Etat	oui	Reprise de texte.
100	Projet : p.48 : pourquoi le réseau de gaz s'arrête à Sainte-Foy-l'Argentière ?	non	
101	Projet : p.54 : que signifie "power-to-gas" ?	oui	Reprise de texte avec explication.
102	Projet : p.55 : coquille : mettre une légende des couleurs du graphique	oui	Reprise du graphique.
103	Projet : p.56 : comment se fait-il que le secteur industriel paye deux fois moins cher son énergie ?	non	
106	Projet : p.70 : le terme "canicule" est totalement excessif et doit être remplacé par "périodes de fortes chaleurs", les MDL n'étant pas encore en zone tropicale sèche.	non	Le terme canicule est défini par les institutions publiques : Météo France et Institut de veille sanitaire.
107	Projet : p.77 : météorologie : "territoire déjà exposé aux orages violents" : comment caractériser les épisodes dans les Cévennes ou le Var ?	non	
110	Projet : p.81 : "les autres thématiques... N'ont pas été oubliées mais jugées moins prioritaires" : peut-on savoir lesquelles ?	oui	Rajouter exemple (qualité de l'air, pollution des eaux...)
111	Projet : p.83 : "même s'il semble à l'heure actuelle encore compliqué d'engager l'ensemble des acteurs" : la volonté politique est-elle suffisante ? Quel exemple donné par les élus ?	non	

112	Projet : p.85 : "l'encouragement de filières et d'emplois locaux" : pourquoi se limiter aux seuls emplois salariés ? Et les activités à titre indépendant ou sous forme de SCOP ?	non	
113	Projet : p.87 : quatre axes stratégiques mais trois présentés.	oui	Reprise du texte. Ajout de l'axe transversal + explications
114	Projet : p.88 : axe 1 en 5 objectifs alors que 7 dans [la partie] stratégie territoriale.	non	?
115	Projet : p.88 : axe 1 en 4 objectifs alors que 3 dans [la partie] stratégie territoriale.	non	?
116	Projet : p.92 : que signifient les termes "sol th, AODE, GRD"	oui	Rajouter au glossaire et supprimer l'abréviation.
117	Projet : p.93 ligne 9 : "sensibiliser les citoyens afin d'augmenter le tri des déchets à la source" : "sur les élus de la communauté de communes des MDL, combien ont suivi le mot d'ordre de réduire leurs déchets et pesé leur sac noir ?	non	

DÉCHETS – MODES DE CONSOMMATION			
#	Remarque	Possibilité de prise en compte dans le PCAET	Réponse
131	Projet : programme d'actions : action 2.4.A : p.123 : aucun financement réellement incitatif sur la réduction des déchets (sacs noirs) : il faut que la sensibilisation et l'effort soit associé à une facture finale en conséquence.	non	
52	L'acquisition d'un broyeur individuel ou collectif avec aide financière en 2018 : qu'en est-il en 2019 ? Mettre en place des broyeurs "communaux" où les gens apportent leurs déchets les jours d'utilisation.	déjà prévu	Action prévue (3.1.A "limiter le brûlage des déchets verts")
145	Il faut appréhender davantage la réduction des déchets fermentescibles qui font 30% du poids des poubelles en mettant en place des solutions telles que des composteurs collectifs. Le souci est qu'il y a trop de matière rapidement et qu'il faut trouver un moyen d'utiliser cette ressource.	déjà prévu	Prévu dans le cadre des réflexions de l'action 2.4.A "créer une dynamique locale de réduction des déchets en associant sensibilisation et déploiement de solutions auprès de tous les acteurs"
152	Pour les composteurs collectifs, une assistance à l'organisation serait nécessaire pour que des citoyens prennent cette action en charge	déjà prévu	Prévu dans le cadre des réflexions de l'action 2.4.A "créer une dynamique locale de réduction des déchets en associant sensibilisation et déploiement de solutions auprès de tous les acteurs"

153	Il faut lier les citoyens aux agriculteurs en mettant des points de collectes à disposition pour les déchets verts	déjà prévu	A envisager dans le cadre des réflexions de l'action 2.4.A "créer une dynamique locale de réduction des déchets en associant sensibilisation et déploiement de solutions auprès de tous les acteurs"
-----	--	------------	--

DÉPLACEMENTS - MOBILITÉ			
#	Remarque	Possibilité de prise en compte dans le PCAET	Réponse
11	Développer des pistes cyclables et les vélos électriques (car beaucoup de montées et descentes)	non	Sensibilisation à l'utilisation des vélos à assistance électrique prévue hors PCAET.
15	Développer le covoiturage.	non	Remplacement de la signalétique et matérialisation d'aires de covoiturage supplémentaire hors PCAET. Expérimentation d'outils de mise en relation physique sur des communes volontaires et d'actions auprès des entreprises.
16	Développer les voies cyclables.	déjà prévu	Prévu sur l'action 1.1.A "réaliser des travaux d'aménagement mobilité douce exemplaires sur des communes pilotes du territoire"
17	Dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan de déplacement sur le territoire, il serait souhaitable que les lignes de TER existantes voient leurs fréquences augmenter et que les lignes de bus soient également plus nombreuses, avec des fréquences plus importantes. La reprise du service à la demande paraît être un moyen de mieux opérer un maillage du territoire. Ces améliorations du transport collectif, plus cohérent, permettraient de limiter les transports en voiture.	non	Pas de ligne de TER sur le territoire. Des échanges sont en cours pour renforcer la ligne 142.
22	On ne parle pas ou peu du transport collectif. Depuis quelques années, les lignes de bus desservant Lyon, notamment la ligne 142, ont été réduites. Plus de bus en soirée et le week-end, ce qui empêche les jeunes, les scolaires, les étudiants et les travailleurs de descendre sur Lyon en transport collectif. Une liaison avec le tram / train a un coût très important : bus et tram plus de 8€ ! Du coup les parents ou personnes devant se rendre sur Lyon prennent leurs voitures, entraînant de la pollution et des bouchons. Alors que des bus sur la ligne 2EX ont été encore rajoutés ! Jamais sur notre territoire cela est fait... Plus de bus, plus d'horaires même si cela engendre une augmentation du prix du ticket (2,10€ actuellement).	non	Des demandes politiques ont été faites plusieurs fois pour renforcer la ligne 142. Réflexion en cours sur une harmonisation des tarifs via le Syndicat Mixte des Transports de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise.

36	Inciter à prendre les transports en commun par une offre de service de déplacement par cars avec un maillage spatial et temporel efficace et à prix raisonnable.	non	
37	Favoriser le croisement des lignes de car sans trop d'attente pour correspondances entre C1 du TIL et 2EX des cars du Rhône aux arrêts en doublon sur Chazelles-sur-Lyon et Saint-Symphorien-Sur-Coise. Regardez les horaires actuels et vous comprendrez mon désarroi.	non	Hors PCAET, la CCMDL pourrait jouer un rôle de médiateur pour faire travailler ensemble les deux opérateurs afin de mieux définir leur offre.
38	Eviter d'avoir à acheter 2 tickets entre [les lignes C1 et 2EX] de car de 2 départements voisins. Favoriser l'accord à prendre entre la Loire et le Nouveau-Rhône.	non	Réflexion en cours sur un ticket unique via le Syndicat Mixte des Transports de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise.
39	[Lignes de bus] Fréquence augmentée avec un départ idéalement toutes les 30 minutes entre 6h30 et 8h30 depuis les Monts du Lyonnais. Idem pour un retour entre 17h et 19h dans les MDL.	non	Déjà le cas sur la C1 et la 2EX. Des échanges sont en cours pour renforcer la ligne 142.
40	Créer une ligne "express" avec moins d'arrêts sur la ligne C1 du TIL pour raccourcir le temps de parcours entre les Monts du Lyonnais et Saint-Etienne (à l'image de ce qu'a fait la 2EX il y a quelques années).	non	A négocier avec le Til hors PCAET ?
40	Offrir la possibilité de prendre un car "scolaire" sur les lignes réservées aux collégiens et lycéens. Peut-être ajouter une rotation supplémentaire avant et après la rotation des scolaires pour les non-scolaires ?	non	Il est déjà possible de prendre un car scolaire (horaires et itinéraires accessibles via le site des cars du Rhône côté Rhône et via le site des différents opérateurs côté Loire). L'ensemble des liens et des démarches sera prochainement regroupé dans les informations du site de la communauté de communes des Monts du Lyonnais.
41	S'inspirer des lignes scolaires pour créer un réseau de transport en commun intra-monts (en mini-car d'abord et plus grand car ensuite si succès) qui rayonnent autour des centre-villages commerçants et des zones d'activités et sociales (artisans, petits commerces, grandes surfaces commerciales, pharmacies, maisons de convalescence, associations culturelles et sportives, espaces de télétravail partagés...)	non	
82	Projet : p.20 : "l'absence de solution alternative pour traverser le territoire du nord au sud" : solution existante mais peu appréciée de certaines personnes. Il s'agit de la ligne ferroviaire entre l'Arbresle et Montrond les Bains qui a fonctionné jusqu'au milieu du siècle dernier avant d'être partiellement démontée. Le temps est venu de passer à l'action afin de donner à cette ligne le rôle de colonne vertébrale des transports nord-sud dans les Monts du Lyonnais et de maillon indispensable à la mise en place d'une grande boucle ferroviaire Rhône-Alpes d'environ 200 km de longueur.	non	

87	Projet : p.23 : "engager à partir de 2030 un maximum de personnes à utiliser d'autres moyens" : non, immédiatement grâce au transport ferroviaire tant de personnes que de marchandises.	non	
88	Projet : p.23 : "réduire le fret routier" : à condition d'éliminer la plupart des poids lourds et / ou les obliger à traverser les MDL sur des wagons prévus pour cela.	non	Négociations en cours pour la rénovation de la voie de fret dans la vallée de la Brévenne pour les carrières.
122	Projet : programme d'action : p.106 : action 1.1.D tâche 1 : Si le plan de mobilité durable cible en priorité la vallée de la Brévenne alors le chemin de fer devient la priorité des priorités. Pour cela il faut nécessairement prendre de la hauteur et ne pas limiter la zone d'intervention au territoire de la CCMDL mais l'élargir à tous les territoires voisins, disons dans une zone qui va approximativement de Villefranche-sur-Saône au nord jusqu'à Roussillon au sud et de L'Isle d'Abeau à l'est jusqu'à Montbrison à l'ouest, c'est-à-dire un espace où vivent plus de 2 millions d'habitants.	oui	Ajouter dans la boucle des discussions les territoires voisins.
129	Projet : programme d'actions : action 2.2.A : tâche 3 : solution d'accessibilité au territoire par des moyens écologiques pour les touristes : la meilleure solution est le train avec une possibilité de location de vélos à assistance électrique ou de location de véhicules à air comprimé.	déjà prévu	A envisager dans le cadre des réflexions de l'action 2.2.A "Développer une offre touristique durable", tâche 3 "concevoir des solutions d'accessibilité du territoire par des moyens écologiques pour les touristes"
140	Il faut des alternatives à la voiture, à l'autosolisme	déjà prévu	Prévu dans le cadre de l'action 1.1.D "accompagner les habitants vers des pratiques de mobilité durable"
142	La voiture électrique n'est pas une bonne solution pour les artisans transportant du matériel parfois lourd, le GNV est une alternative pertinente et qui doit se développer	non	C'est juste. La collectivité œuvre au-delà de ses compétences pour le développement du GNV et bioGNV.
143	Il doit être fait une place pour le vélo dans les bourgs et sur les routes	déjà prévu	Action prévue (1.1.A "réaliser des travaux d'aménagement mobilité douce exemplaires sur des communes pilotes du territoire") pour se concentrer sur des communes volontaires souhaitant travailler sur leur centre-bourg / périmètre mais pas sur les liaisons inter-villages.
146	Besoin d'un accompagnement des professionnels face aux nouvelles réglementations ou à venir (contraintes selon les types de véhicules, etc.)	non	Hors PCAET, proposition de renforcer la communication et des temps d'information sur les réglementations en vigueur ou à venir.
150	Il serait pertinent d'ouvrir la station bioGNV aux particuliers et petites entreprises	déjà prévu	Evolutivité de la station GNV (action 1.1.B) prévue.

ÉNERGIE - PRODUCTION

#	Remarque	Possibilité de prise en compte dans le PCAET	Réponse
7	Développer les techniques alternatives de fabrication d'énergie (solaire, éolien, méthanisation)	déjà prévu	Actions prévues 2.1.A, 2.1.B, 2.1.C, 2.1.D, 1.3.B (développement des énergies renouvelables solaires et thermiques, affiner le potentiel éolien)
21	Le bois étant une des principales ressources énergétiques du territoire, il me semble que le développement de cette filière courte peut être un moyen de limiter de manière globale les émissions de gaz à effet de serre. Des filières plus courtes pourraient permettre d'alimenter davantage de systèmes de chauffage individuels et publics appropriés.	déjà prévu	Action 2.1.B prévue "soutenir le développement d'un écosystème bois énergie sur le territoire"
50	Quand le réseau gaz naturel est à la porte du village, ne faut-il saisir l'opportunité ?	non	Le développement du réseau de gaz est du ressort de GRDF avec laquelle la collectivité collabore dans le cadre de projets de méthanisation ou de potentielles extensions de réseau.
51	Le projet Méthamoly avec des déchets verts.	non	Concernant la méthanisation, les déchets verts ne suffisent pas à alimenter une unité de production (approvisionnement sur une partie de l'année uniquement) et les déchets fermentescibles dépendent de la rigueur des particuliers à faire attention de mettre les « bons » déchets à disposition. De plus, cela implique une grande variabilité dans la composition des déchets rendant le process de fermentation complexe. Ce ne sont pas pour autant des idées exclues et elles sont à prendre en compte pour tout nouveau projet.
95	Projet : p.40 : Concernant les réseaux de chaleur à l'étude ou en extension, est-il possible d'avoir plus de précisions ou est-ce aussi confidentiel ?	non	A voir auprès des communes respectives.
96	Projet : p.46 : hydraulique : ne pas dire qu'il y a une absence de gisement pour l'hydroélectricité. Jusqu'à fin XIXe siècle, il existait des dizaines de moulins à eau sur les rivières des Monts du Lyonnais (répertoriés sur la carte dite "de Cassini"). La transformation d'anciens moulins en pico-centrales hydroélectriques n'a rien d'utopique. En tant que membre de l'association de sauvegarde des Moulins de la Loire, je peux servir d'intermédiaire.	oui	La proposition pour affiner le potentiel est la bienvenue. Modifier "absence de gisement" par "gisement faible"
97	Projet : p.46 : hydraulique : l'Administration / la DDT n'ont cessé d'encourager / d'exiger la destruction des seuils de moulins alors qu'ils ne posent pas de problème.	non	

98	Projet : p.46 : le remplacement de nombreux réducteurs de pressions sur le réseau du SIEMLY ne doit pas être considéré à la légère. C'est une alternative à étudier de façon approfondie. Même chose sur le réseau d'assainissement avec l'équipement de micro-turbines.	non	Étudié hors PCAET (peut-être dans le prochain plan ?)
118	Projet : stratégie : objectif 3.1 : ajouter l'interdiction de brûler du bois de récupération pollué dans les chaudières à bois	déjà prévu	En lien avec l'action 3.1.A "limiter le brûlage des déchets verts" tâche 2 (impact des fumées sur la santé)
128	Projet : programme d'actions : action 2.1.A : faire des hypothèses de production d'énergie renouvelable a minima jusqu'en 2030.	oui	Le cadre de dépôt ADEME a reçu des objectifs de production en 2030. Il est possible de les afficher. Vigilance : le PCAET ne s'applique que jusqu'en 2025. Sensibilité politique à afficher des objectifs allant au-delà de cette date (éolien, etc.)
144	Il faut que la collectivité encourage au maximum le développement des énergies renouvelables et assume cet engagement	déjà prévu	La collectivité encourage déjà le développement de projets d'énergies renouvelables mais n'encourage pas de développer des projets pour atteindre des objectifs mais pour qu'ils soient vertueux pour l'ensemble des acteurs, qu'ils offrent une meilleure résilience au territoire, ses entreprises et ses habitants. La communauté de communes a investi dans Méthamoly via la SEM Soleil, Monts Energies via une prise de 150 parts...
148	Il faut que les projets en lien avec la valorisation des déchets (compost, méthanisation...) donnent une place importante aux particuliers	déjà prévu	Action prévue 2.4.A "Créer une dynamique locale de réduction des déchets en associant sensibilisation et déploiement de solutions auprès de tous les acteurs"

INDUSTRIE – TERTIAIRE - AGRICULTURE			
#	Remarque	Possibilité de prise en compte dans le PCAET	Réponse
2	Bravo pour toutes ces contributions pour améliorer air, eau, terre sur notre planète et permettre ainsi à nos enfants et petits-enfants de vivre sur une Terre respirable. Qu'en est-il pour aider les agriculteurs à ne plus employer de pesticides qui détruisent la biodiversité (vers de terre, insectes, oiseaux...) et se retrouvent dans nos aliments et notre corps ?	déjà prévu	Action prévue 3.4.A "Accompagner les acteurs agricoles dans l'évolution de leurs pratiques"

8	Accompagner les agriculteurs pour changer les pratiques et consommer moins d'eau et de produits toxiques	déjà prévu	Action prévue 3.4.A "Accompagner les acteurs agricoles dans l'évolution de leurs pratiques"
9	Développer le commerce local	déjà prévu	Une première approche à travers l'action prévue 2.3.A "Programme d'accompagnement à l'émergence d'initiatives privées de circuits courts alimentaires"
19	Concernant les émissions de gaz à effet de serre ou d'émissions de polluants, l'agriculture étant un des plus gros contributeurs à ces émissions, on doit s'interroger sur l'autorisation accordée à certains de développer de grosses exploitations d'élevage. Les agriculteurs doivent bénéficier d'un accompagnement (formations, aides financières...) pour s'orienter vers des pratiques écoresponsables. Par ailleurs, un plan de développement des haies et des espaces forestiers peut être de nature à compenser certaines émissions et peut être réalisé avec les partenaires agricoles.	déjà prévu	Deux actions sont prévues répondant partiellement : - 1.5.A "Programme de plantation et de valorisation de bois et de haies sur le territoire" - 3.4.A "Accompagner les acteurs agricoles dans l'évolution de leurs pratiques" Cependant, il n'y a pas de "plan de développement" défini.
20	Enfin, la maîtrise par les industries du territoire de leurs émissions (filtrage, captation...) est-elle soumise à suffisamment de normes et de contrôles ? La Communauté de Communes a-t-elle des leviers pour s'en assurer ?	non	Les communes peuvent avoir des exigences sur leurs entreprises. L'action 3.5.A "renforcer la sensibilisation sur la pollution des eaux et des milieux" répond à une partie de la demande. Le contrôle ne fait pas partie des prérogatives des collectivités locales.
45	Etonnant que l'agriculture ne consomme que 5% de l'énergie. Elle rejette beaucoup de pollution. Quels accompagnements des agriculteurs ?	déjà prévu	Action prévue 3.4.A "Accompagner les acteurs agricoles dans l'évolution de leurs pratiques"
84	Projet : p.21 : part des surfaces en agriculture biologiques de 7% en 2016 : il est indispensable de se donner les moyens d'augmenter très fortement ce pourcentage le plus vite possible.	non	Les actions 2.3.A « programme d'accompagnement à l'émergence d'initiatives privées de circuits courts alimentaires » et 3.4.A « accompagner les acteurs agricoles dans l'évolution de leurs pratiques »
93	Projet : p.31 : C'est une transformation totale de l'agriculture dans les Monts du Lyonnais à mettre en œuvre avec la collaboration de tous les agriculteurs (notamment ceux cessant prochainement leurs activités). La nouvelle agriculture devra devenir autonome ou a minima libérée des exigences de l'agro-industrie et de la grande distribution. Exemple avec Altermonts.	non	En lien avec l'action 3.4.A "Accompagner les acteurs agricoles dans l'évolution de leurs pratiques"
130	Projet : programme d'actions : action 2.3.A : Le texte relatif aux conditions de réalisation (en bas à droite) est beaucoup trop faible et devrait être rédigé comme suit : • Encourager très fortement par tous moyens appropriés les acteurs pratiquant l'agriculture biologique et/ou biodynamique ou en permaculture • Faciliter la reconversion des agriculteurs qui ne sont pas encore dans cette forme d'agriculture par des aides appropriées • Faire des Monts du Lyonnais un territoire « zéro-phyto », comme prévu dans la tâche 4 de l'action 3.3.B	non	

ENVIRONNEMENT – SEQUESTRATION CARBONE

#	Remarque	Possibilité de prise en compte dans le PCAET	Réponse
44	L'érosion des sols et inondations déjà à l'œuvre dans les Monts du Lyonnais	non	Remarque : zonages pluviaux en chantier ou adoptés par les communes, Plan de Prévention des Risques Inondations Brévenne-Turdine adopté et en cours de construction sur la Coise.
54	La plantation des haies pour la biodiversité contre l'érosion est à poursuivre.	déjà prévu	Action prévue 1.5.A "programme de plantation et de valorisation de bois et de haies sur le territoire"
105	Projet : p.65+ : l'analyse du climat est basée sur les données relevées à la station Lyon-Bron or il existe une station météo plus proche géographiquement. Il est souhaitable de compléter les pages avec la même analyse sur la base des données de Saint-Etienne Bouthéon.	non	Les données diffèrent très peu entre les différentes stations. La station locale de La Gimond qui ne donne qu'une partie des données nécessaires au diagnostic a été consultée pour compléter l'analyse. Vérifier si d'autres stations existent.
108	Projet : p.77 : eau : "des débits d'étiage relativement faibles" : souvent débit nul et lit mineur entièrement sec, faute à la disparition des seuils notamment.	non	
109	Projet : p.78 : inondation : effet d'amortissement réduit dû à la destruction des seuils en cas d'inondation.	non	
127	Projet : programme d'actions : p.115 : action 1.5.B : parmi les milieux aquatiques, ne pas oublier d'inclure les petites réserves d'eau formées par les seuils de moulins ou autres garantissant en période d'étiage sévère le maintien des seuls espaces humides pouvant conserver un minimum de vie aquatique sous de formes multiples.	non	

GESTION DES RESSOURCES

#	Remarque	Possibilité de prise en compte dans le PCAET	Réponse
23	Transition financière : notre argent en banque représente 40% des émissions de CO2 : faire apparaître cette notion (ex : Terre de Liens, monnaie locale, banque locale, etc.)	oui	Notion d'investissement local à intégrer dans les préconisations de l'action 4.1.A "se doter d'une stratégie de communication et de gouvernance", tâche 6 "accompagner l'émergence de nouveaux

53	La transition financière peut se faire en utilisant une monnaie. Exemple de Monts Energies qui fonctionne grâce aux investissements locaux. Pourquoi la question n'est pas prise en compte dans les objectifs du TEPOS ? Elle n'apparaît pas dans la présentation.	oui	projets citoyens de la transition". Cela pourrait également faire l'objet d'animations hors PCAET ou s'intégrer à une réflexion plus large à mener d'ici-là durant la durée du PCAET intégrant un diagnostic.
155	Il faut intégrer la notion d'économie locale monétaire afin d'encourager la consommation locale et réduire l'impact carbone de l'argent stocké dans les banques et investir par ces dernières dans des projets fortement pollués.	oui	

HABITAT			
#	Remarque	Possibilité de prise en compte dans le PCAET	Réponse
18	Pour réduire les consommations énergétiques du patrimoine bâti, le conseil aux particuliers doit être poursuivi, ainsi que les aides à l'isolation et au remplacement de chauffages au profit d'énergies moins polluantes (carbone et particules fines).	déjà prévu	<p>Actions prévues auprès du particulier sur le bâti :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1.3.A "identifier et démarcher les habitants en situation de précarité énergétique pour les sensibiliser et les orienter vers des dispositifs d'accompagnement de maîtrise de la demande en énergie (via rénovation et écogestes) - 1.3.B "massifier le remplacement des systèmes de chauffage obsolètes ou inefficients par de nouveaux appareils domestiques" - 1.3.C "poursuivre, pérenniser et amplifier les actions de la plateforme de rénovation (Parc Eco Habitat)" <p>Il n'y a pas d'aide propre de la CCMDL à nouveau prévue mais un accompagnement à l'obtention des aides proposées au fil de l'eau.</p>
48	La question des aides financières pour l'isolation des logements des particuliers est fondamentale si on veut réduire le gaspillage énergétique. Avant de parler de changement de chaudière ou autre, il faut aider à l'isolation des habitations.	déjà prévu	
78	Projet : p.18 : le discours sur la climatisation est inadmissible. Il traduit simplement un refus d'adaptation à des conditions climatiques en évolution qui, de toutes les façons, ne vont pas s'améliorer.	non	

89	Projet : p.26 : la climatisation dans les Monts du Lyonnais est une aberration. D'autres solutions sont à envisager en cas de fortes chaleurs.	non	Remarque : travail en cours de la communauté de communes sur les structures petite enfance pour un panel de solutions pour le confort d'été alternatif à l'installation de climatisation.
124	Projet : programme d'actions : p.109 : consommations du résidentiel : action à ne pas limiter aux ménages précaires même s'ils doivent bénéficier d'aides spécifiques. De plus les économies d'énergie prévues sont dérisoires.	non	
125	Projet : programme d'actions : p.110 : remplacement des systèmes de chauffage obsolètes et inefficients : est-ce vraiment une bonne idée ? A partir de quel rendement un système est-il inefficace ?	non	
138	Il faut favoriser la rénovation avant d'encourager le changement de chaudière	déjà prévu	Action prévue 1.3.C "poursuivre, pérenniser et amplifier les actions de la plateforme de rénovation (Parc Eco Habitat)"
141	Pour remplacer les chaudières vétustes ou peu performantes, il faut aussi des aides financières	non	Il n'y a pas d'aide propre de la communauté de communes à nouveau prévue mais un accompagnement à l'obtention des aides proposées au fil de l'eau.
149	Il faut travailler à remplacer le chauffage avec un foyer ouvert	déjà prévu	Action prévue 1.3.B "massifier le remplacement de systèmes de chauffage obsolètes ou inefficients par de nouveaux appareils domestiques"
151	Pour encourager des travaux performants et un changement de système de chauffage, il faudrait remettre des aides similaires à celles du Parc Eco-Habitat (à travers le TEPCV)	non	Il n'y a pas d'aide propre de la communauté de communes à nouveau prévue mais un accompagnement à l'obtention des aides proposées au fil de l'eau.

QUALITÉ DE L'AIR			
#	Remarque	Possibilité de prise en compte dans le PCAET	Réponse
26	Source de particules fines, le chauffage au bois-bûche avec cheminée à foyer ouvert à remplacer impérativement.	déjà prévu	Action prévue 1.3.B "massifier le remplacement de systèmes de chauffage obsolètes ou inefficients par de nouveaux appareils domestiques"

27	Expliquer le fort taux d'émissions de particules fines si mauvaise combustion et inconfort thermique et très faible rendement du chauffage avec cheminée à foyer ouvert.	déjà prévu	Action prévue 2.1.B "soutenir le développement d'un écosystème bois-énergie sur le territoire" avec de la sensibilisation et de l'animation notamment auprès des particuliers. Cela en plus de l'information distillée lors des conseils à la plateforme de rénovation (Parc Eco Habitat)
28	L'agrément de voir la flamme peut se faire derrière la vitre du foyer fermé ou du poêle avec porte vitrée !	non	?
29	Proposer une aide financière incitative pour équiper la cheminée d'un foyer fermé ou d'un poêle flamme verte 7 étoiles.	déjà prévu	La piste d'une aide financière a été évoquée et sera à définir au moment de la mise en place de l'action.
30	L'air intérieur est plus pollué qu'à l'extérieur ! Isoler et étancher à l'air les espaces clos habités (résidentiel, tertiaire et industriel) mais les ventiler mécaniquement en parallèle.	déjà prévu	Ce sont des recommandations faites pour toute rénovation au sein de la plateforme de rénovation (Parc Eco Habitat)
31	Expliquer les conséquences sanitaires d'un air vicié non renouvelé dans un local fermé : yeux qui piquent, maux de tête, endormissement, bâillement, perte de concentration, transmission de virus entre les occupants de la salle, éternuements, toux, nez qui coulant, asthme, allergies de la peau...	oui	Rajouter tâche dans l'action 1.3.B "massifier le remplacement des systèmes de chauffage obsolètes ou inefficients par de nouveaux appareils domestiques" sur une sensibilisation ponctuelle de la qualité de l'air intérieur pour plusieurs cibles (élus, citoyens...)
32	L'aération par la seule ouverture des fenêtres et des portes avant et/ou après l'occupation ne suffit pas. Pendant l'occupation, le taux de CO2 peut croître très vite et l'inconfort sanitaire apparaît entre deux aérations manuelles.	oui	Dans le PCAET, rajouter une page de diagnostic sur la qualité de l'air intérieur.
33	Obligation de ventiler mécaniquement les locaux depuis 1982 en application du règlement sanitaire départemental (identique entre Rhône et Loire), débit en fonction du nombre d'occupants dans la pièce, par exemple 18 à 22 m3/h d'air par personne dans une salle de réunion ou une salle avec restauration (buffet, banquet, salle des fêtes).	non	
34	Agir sur les bâtiments non-ventilés mécaniquement, parfois même des locaux rénovés ou récents sont insuffisamment ventilés.	oui	Rajouter tâche dans l'action 1.3.B "massifier le remplacement des systèmes de chauffage obsolètes ou inefficients par de nouveaux appareils domestiques" sur une sensibilisation ponctuelle de la qualité de l'air intérieur pour plusieurs cibles (élus, citoyens...)
35	Prioriser les actions de travaux de ventilation mécanique optimisée dans les espaces accueillant du public : crèches, écoles, salles associatives, salles de réunion, mairies, salles de sport, bibliothèques...	non	

STRATÉGIE - GOUVERNANCE

#	Remarque	Possibilité de prise en compte dans le PCAET	Réponse
85	Projet : p.22 : chiffres présentés dans le tableau pour 2030 / 2050 importants mais en deçà des objectifs européens de la session plénière du 28 novembre 2019 : il faudrait une réduction de 55% des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2030. Il faut donc revoir entièrement les propositions du PCAET au niveau de chacune des 30 actions à mettre en œuvre.	non	L'annonce du Parlement Européen en novembre 2019 de revoir les objectifs à la hausse est un horizon à atteindre pour les États mais chaque territoire a ses spécificités. Le PCAET doit répondre aux objectifs de la loi de Transition Énergétique de 2015 et plus localement du Schéma Régional (SRADDET) et certains gisements sont plus facilement mobilisables (habitat) que d'autres (transport). De plus, le PCAET propose des actions estimées réalistes et réalisables en fonction des leviers dont le territoire dispose.
104	Projet : p.57 : scénario ambitieux (-2% consommations/an) : scénario pas ambitieux et incompatible avec les demandes formulées par le Parlement Européen.	non	
121	Projet : programme d'actions : p.101+ : revoir tous les chiffres donnés dans les indicateurs de suivi et d'évaluation.	non	
123	Projet : programme d'actions : p.107 : Concernant les entreprises il ne faut surtout pas attendre 2021 avant de commencer à agir. Se donner comme objectif de réduction des consommations 13% en 6 ans est totalement ridicule alors que, comme indiqué page 19, cette consommation a augmenté de 207 % en 2005. La transition n'est pas seulement du « greenwashing » qui fait semblant de verdir un peu le mode de fonctionnement d'une industrie mais doit impérativement remettre en question ladite industrie. Si le PCAET se limite à diminuer à la marge les sources majeures de pollution, on peut remettre aux calendes grecques la réduction de 55% des GES prévu en 2030.	non	L'annonce du Parlement Européen en novembre 2019 de revoir les objectifs à la hausse est un horizon à atteindre pour les États mais chaque territoire a ses spécificités. Le PCAET doit répondre aux objectifs de la loi de Transition Énergétique de 2015 et plus localement du Schéma Régional (SRADDET) et certains gisements sont plus facilement mobilisables (habitat) que d'autres (transport). De plus, le PCAET propose des actions estimées réalistes et réalisables en fonction des leviers dont le territoire dispose.
126	Projet : programme d'actions : p.111 : action 1.3.C : revoir entièrement l'action pour arriver à une baisse de 55% des consommations et non 13% sur le résidentiel.	non	
132	Projet : programme d'actions : action 3.4.A : baisse des émissions agricoles de 5% à l'horizon 2025 : objectif totalement incompatible avec la demande du Parlement européen, à revoir.	non	
136	Projet : mettre en place un comité citoyen de suivi prévu p.96 dès janvier 2020 incluant les responsables et auteurs du PCAET, les personnes ayant réagi à la consultation publique, des agents de la collectivité ayant une véritable expertise dans chaque domaine et toute autre personne intéressée par cette démarche citoyenne comme lors de la COP21 des Monts du Lyonnais en 2015.	non	

URBANISME - AMÉNAGEMENT

#	Remarque	Possibilité de prise en compte dans le PCAET	Réponse
3	Gérer au mieux les eaux de pluie avec rétention à la parcelle ou infiltration locale au lieu de drainer toutes les parcelles agricoles qui finissent directement au cours d'eau lors des grosses pluies de plus en plus fréquentes. Que chaque particulier soit incité à garder les eaux pluviales sur son terrain le plus longtemps possible.	déjà prévu	Actions prévues en lien avec la remarque : - 3.3.A "expérimenter la notion de développement durable à travers les documents d'urbanisme : gestion des ressources (eau, écomatériaux, foncier...), performance énergétique..." - 1.5.A "programme de plantation et de valorisation de bois et haies sur le territoire"
4	Séparer les eaux usées des eaux pluviales à la source dans les centres-bourgs, gestion des eaux de pluie sur les zones non-perméables de la commune en profitant des zones enherbées ou drainage / infiltration sous la voirie.	non	Remarque : mise en séparatif en cours sur de nombreux villages, zonages pluviaux en cours d'élaboration ou adoptés...
5	Développer les toits végétalisés : double emploi pour la rétention des eaux pluviales et régulation des températures.	déjà prévu	Action prévue 3.3.A "expérimenter la notion de développement durable à travers les documents d'urbanisme : gestion des ressources (eau, écomatériaux, foncier...), performance énergétique..."
6	Revoir le réseau d'assainissement collectif de Saint-Martin-en-Haut qui déborde régulièrement sur les parcelles privées en bord de cours d'eau.	non	
10	Replanter des haies en bordure de parcelle pour retenir l'eau et la terre et réguler la température	déjà prévu	Action prévue 1.5.A "programme de plantation et de valorisation de bois et haies sur le territoire"
12	Apprendre à réutiliser les eaux de pluie en les stockant	déjà prévu	Action prévue 3.3.A "expérimenter la notion de développement durable à travers les documents d'urbanisme : gestion des ressources (eau, écomatériaux, foncier...), performance énergétique..."
24	Des haies sur les zones artisanales autour des bâtiments.	oui	A intégrer dans les préconisations de l'action 3.3.A "expérimenter la notion de développement durable à travers les documents d'urbanisme : gestion des ressources (eau, écomatériaux, foncier...), performance énergétique..."
25	Arrêt de l'éclairage nocturne sur les grands bourgs.	non	Déjà la grande majorité des communes du territoire le font. Peut-être des animations à relancer sur les communes non-adhérentes avec les syndicats d'énergie.

47	Le maire de Meys indique que la commune a divisé par 2 la consommation publique d'électricité depuis la pose d'horloge pour réduire [la durée] d'éclairage public. Pourquoi les grands bourgs ne font pas cette démarche ? Nécessité de faire de l'information auprès des habitants qui craignent pour leur sécurité.	non	Déjà la grande majorité des communes du territoire le font. Peut-être des animations à relancer sur les communes qui n'ont pas encore franchis le cap avec les syndicats d'énergie.
55	Les terrains synthétiques de foot font débats quant à la question écologique.	non	
119	Projet : stratégie : objectif 3.3 : il ne suffit pas d'écrire "récupération des eaux de pluie" : il faut obliger d'installer des citernes de récupération d'eau de pluie dans tous les projets de construction nouvelle disposant d'un espace le permettant ou de faciliter l'infiltration des eaux pluviales sur le terrain. Exceptionnellement des noues aménagées le long des rues ou parcelles (à intégrer dans les documents d'urbanisme).	déjà prévu	Action prévue 3.3.A "expérimenter la notion de développement durable à travers les documents d'urbanisme : gestion des ressources (eau, écomatériaux, foncier...), performance énergétique..."
120	Projet : stratégie : objectif 3.5 : action supplémentaire de mettre en œuvre la publication obligatoire du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de chaque commune afin de repérer les zones inondables. L'indication de la "taxe GEMAPI" est apparue sur l'avis d'impôts fonciers en 2019 : il doit être justifié sachant que le risque inondation est limité dans le territoire.	non	Remarque : les PPRI sont des servitudes d'utilité publique obligatoirement annexés aux documents d'urbanisme locaux. Taxe GEMAPI : les taux sont réglementés.
137	Il faudrait obliger à travers les documents d'urbanisme la production d'énergie renouvelable et l'utilisation de matériaux écologiques	déjà prévu	Action prévue 3.3.A "expérimenter la notion de développement durable à travers les documents d'urbanisme : gestion des ressources (eau, écomatériaux, foncier...), performance énergétique..."
147	Il faut encourager davantage les communes à pratiquer l'extinction nocturne et travailler à briser la barrière psychologique (retour en arrière, insécurité...)	non	Déjà la grande majorité des communes du territoire le font. Peut-être des animations à relancer sur les communes non-adhérentes avec les syndicats d'énergie.

6. Suites à donner à la consultation du public

Une fois finalisé, le projet de PCAET sera soumis conjointement au préfet de Région Auvergne-Rhône-Alpes et au Président du Conseil Régional pour information. L'ensemble des documents sera soumis à un vote final du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

Les remarques et avis formulés seront à disposition en ligne sur le site de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (www.cc-montsdulyonnais.fr) ainsi qu'à la demande auprès du référent du Plan Climat.

Le PCAET définitif sera déposé sur la plateforme ADEME www.territoires-climat.ademe.fr.